



## Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

Mairie

Place du Général Leclerc

52300 JOINVILLE

Tél : 07.86.13.86.84 (président)

Tél : 03 25 94 01 41 (secrétariat)

[smbma@orange.fr](mailto:smbma@orange.fr)

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

#### SEANCE DU 02 MARS 2022

Date de la convocation : 22 février 2022

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joel AGNUS, président.

Présents : AGNUS Joel, ADAM Bernard, BOISSET Jean-Manuel, CARDINAL Jean-Pierre, CARLEN Philippe, CAUSSIN Mathieu, CLÉMENT Joël, DUFFOUR Roland, ETIENNE Pierre, GARNIER Jacky, GUILLEMIN Jean-Pierre, MARIN Jean-Yves, MAUPOIX Yves, NOVAC Philippe, RAMAGET Jean-Pierre, RENARD Pascal, SALEUR Danielle, THOMASSIN Nicolas.

Absents / Excusés : ADAM Franck, BILLIARD Olivier, CHANTIER Olivier, CHARPENTIER Jean-Alain, CHATELAIN MARTINI Aude, DEPRES Régis, GARNIER Alain, GAUTHEROT Michel, GOUVERNEUR Laurent, GRUOT Roseline, GUILLAUMONT Thierry, HASSELBERGER Laurent, JOLLY Didier, MALAIZE Philippe, MAUFFRE Christophe, MENET Michel, MIQUEE Bruno, PEREZ Eugène, PETIT Didier, THIEBAUD Dominique, THIERIOT Damien

Représentés : MATTIONI Angelico par DUFFOUR Roland, MENET Michel par CLÉMENT Joël.

Le pouvoir de GUILLAUMOT Thierry à LINARES Henri ne peut être pris en compte

Secrétaire : Monsieur ETIENNE Pierre

Le compte-rendu de la séance du 15/12/2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

## 2022\_001 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995, René Bard c/commune de Bedarieux), afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Un Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du SMBMA a été établi pour servir de support au débat.

En conséquence, il est proposé au conseil syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

### Commentaires :

Le Président informe que l'arrêté inter-préfectoral relatif au retrait des communes « carte 3 » et à l'extension du périmètre syndical (séance du 30/06/2021) n'est toujours pas entériné.

Le SMBMA travaillant sur plusieurs exercices budgétaires, il y a forcément un décalage entre le règlement des factures et la perception des subventions.

Un maximum de travaux est inscrit en section de fonctionnement pour tenir compte du déplafonnement des aides au-delà de 80% possible uniquement dans cette section. Il convient également de préciser que des compléments de l'EPTB peuvent permettre un financement à hauteur de 90 % comme l'a fait la Région Grand-Est pour le dossier de Poissons.

La parole est donnée à M. Marin lequel explique que la volonté du Président de l'EPTB est de développer les ZEC (Zones d'Expansion des Crues). Cet établissement souhaite apporter les moyens suffisants (fonds importants) pour permettre leur réalisation mais encore faut-il amener les projets. Une aide de 25.000 € est déjà octroyée pour l'opération réalisée à Chancenay sur la zone de reméandrement de l'Ornel.

CTEC (Contrat de Territoire Eau Climat) : contrat signé en 2019 pour 6 ans. Une renégociation doit être menée à mi-parcours donc cette année. A ce jour, ce contrat a permis un financement à hauteur de 80 % sur les salaires des personnels techniques. Cette aide pourrait éventuellement être revue à la baisse (50%).

Concernant l'état de la dette, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis la création du SMBMA. Les emprunts seront soldés dans leur totalité en 2026.

### TABLEAU DES ANNUITES DES EMPRUNTS ENTRE 2020 et 2026

Emprunts Numéro / Objet	Banque	ANNUITES							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
6833078 Travaux sur l'Ornel SIAH MARNE PERTHOIS	CE	20 560,65	20 560,65	20 560,65	20 560,65	20 560,65	20 560,65	0,00	
8534786 Val des Choux SIAH MARNE BARROIS VALLEE	CE	15 644,89	15 644,89	15 644,89	15 644,89	15 644,94	0,00	0,00	
		36 205,54	36 205,54	36 205,54	36 205,54	36 205,59	20 560,65	0,00	

**PROGRAMME DE TRAVAUX :**

	Travaux	taux Subv		BP 2022			
				Imputation	Dépenses	Imputation	recettes
F O	OUVRAGE RONGEANT	100%	M.O.E	617	28 726,03		52 800,00
			TRAVAUX	615232	377 366,88		377 366,88
N	ÉTUDE BLAISE	80%		617	-		-
C	MISE EN DEFEND DES BERGES 2022	80%		615232	70 000,00		56 000,00
T	ÉTUDE BONNELLE ET DU RU DU CORLÉE	80%		617			32 601,00
I		80%		617			
O	ENTRETIEN REGULIER 2022	80%		615232	345 000,00		276 000,00
	DiG HAUTE-MARNE	80%		617	5 000,00		-
	DiG BLAISE	80%		617	5 040,00		-
N	ENTRETIEN PONCTUEL 2022	80%		615232	60 000,00		48 000,00
N E	OUVRAGE CHANCENAY SUR L'ORNEL	90%	M.O.E	617	-		23 931,00
			TRAVAUX	615232	-		-
M	Étude PAPI	80%	Étude	617	157 830,00		111 062,07
T	OUVRAGE BROUSSEVAL WASSY	90%	M.O.E	617	28 561,20		39 936,80
			SDiS	615232	-		
			TRAVAUX	615232	614 457,94		553 012,15
	HUMES BONNELLE	80%	M.O.E	617	40 000,00		38 680,00
			DLE	617	10 000,00		6 700,00
			Etude G.	617	10 000,00		10 000,00
			Travaux	615232	-		-
	RENATURATION DE LA JOUX	80%		615232	142 000,00		113 600,00
	ETUDE BASSIN VERSANT DE LA MARONNE	100%		617	115 000,00		115 000,00
	ETUDE OUVRAGE NOGENT SUR LA TRAIRE	90%		617	35 000,00		31 500,00
<i>sous-total dépenses de fonctionnement</i>				615232	1 608 824,82	747	1 886 189,90
				617	435 157,23		
<b>TOTAL</b>					<b>2 043 982,05</b>		<b>1 886 189,90</b>
I	étude Source Suize		diagn / prop	2031	158 152,60		101 904,00
N			piezo + therm	2031	3 000,00		2 400,00
V	renaturation Val d'ARDE			2128	37 235,96		43 664,80
E					-		-
S T	<i>sous-total dépense d'investissement</i>			2031	161 152,60	1328	147 968,80
				2128	37 235,96 €		
<b>TOTAL</b>					<b>198 388,56</b>		<b>147 968,80</b>

- Pour WASSY, les 10 % restant à charge seront pris en charge par l'entreprise pour la partie défense incendie
- Pour HÛMES, il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage déléguée
- Pour la JOUX, la réglementation actuelle est relativement pénalisante pour ce petit projet. M. Garnier demande si de nouvelles discussions se sont tenues avec la DDT suite aux remarques et au blocage fait par la Police de l'Eau surtout que la DREAL, instance supérieure a validé le projet. Il est précisé par ailleurs que l'EPTB devrait apporter son soutien à ce projet. M. Marin attire l'attention sur le fait que les aides de cet établissement sont assimilées à des financements publics ; il convient donc d'être vigilant quant au plafonnement des subventions.
- La Maronne : ce projet fait suite aux inondations de 2021 et est réalisé en concertation avec l'usine de Brousseval
- La Traire : le Président précise que l'ancien syndicat hydraulique se chargeait d'entretenir un ouvrage privé ; ce qui ne peut plus être

## COTISATIONS 2022

Pour rappel, les EPCI doivent voter leur taux GEMAPI avant octobre pour une application en janvier N+1. Les cotisations ont été recalculées conformément à la délibération N° 2021\_0010 du 30/06/2021 par laquelle il a été décidé d'appliquer une augmentation de 5% aux cotisations à compter du 01/01/2022.

EPCI-FP	Nb d'habitants du BV Marne	Nombre de communes	Surface Bv Marne en km <sup>2</sup>	Nombre de Voix	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégués	Nombre d'habitants réels	Part Habitants	Part BV	Cotisation part habitant : 80%	Cotisation part Bassin versant : 20%	Budget 2022 Total 80/20	coût/hab pour 2022	Rappel 2021
CC Grand Langres	17 898	45	487,85	72	3	24	20 410	14,02%	18,60%	36 617	12 148	48 765	2,72	46 774
CA Chaumont	36 683	25	423,87	53	5	11	45 679	28,73%	16,16%	75 051	10 555	85 606	2,33	82 061
CC Bassin de Joinville	11 542	48	460,83	75	3	25	12 362	9,04%	17,57%	23 614	11 475	35 089	3,04	33 669
CA Saint-Dizier	46 740	48	495,55	89	5	18	52 295	36,60%	18,89%	95 626	12 340	107 966	2,31	103 492
CC 3 Forêts	1 088	10	98,70	15	1	15	4 312	0,85%	3,76%	2 225	2 458	4 683	4,31	4 498
CC Savoirs Faire	267	7	8,69	12	1	12	4 593	0,21%	0,33%	546	216	762	2,86	731
CC AV Montsaigeonnais	199	9	21,96	14	1	14	1 211	0,16%	0,84%	408	547	954	4,79	917
CC Meuse Rognon	6 513	37	501,72	54	3	18	7 493	5,10%	19,13%	13 324	12 493	25 818	3,96	24 791
CC Portes de Meuse	6 041	13	79,88	21	3	7	8 762	4,73%	3,05%	12 360	1 989	14 349	2,38	11 612
CC Perthois Bocage et Der	718	4	43,71	6	1	6	874	0,56%	1,67%	1 469	1 088	2 557	3,56	2 455
<b>TOTAL</b>	<b>127 688</b>	<b>246</b>	<b>2623</b>	<b>410</b>	<b>26</b>	<b>149</b>	<b>157 991</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>261 240</b>	<b>65 310</b>	<b>326 550</b>	<b>2,56</b>	<b>311 000</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**  
*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*  
*VU le rapport joint*

- PREND ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2022.

### 2022\_002 - PROGRAMME DE MISE EN DÉFEND DES BERGES

M. Thabourin, technicien SMBMA, présente le projet et précise que plusieurs sites sont concernés cette année.

Le document de travail en vue d'élaborer une stratégie globale d'intervention à l'échelle du bassin versant a été communiqué à l'ensemble des délégués du syndicat.

La stratégie prévoit des travaux de mise en défend des berges contre le piétinement, associés ou non à des travaux de reconstitution de ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant afin d'améliorer leur qualité écologique et préserver leur fonctionnalité notamment par le remplacement d'ouvrages de franchissement de type buses qui bloquent la continuité écologique lorsqu'elles sont mal implantées.

Ce type d'opération est soumise à l'accord des propriétaires riverains avec un conventionnement entre les parties. Cet accord a été obtenu en 2018, lors de la réalisation des travaux d'entretien régulier et pour d'autres secteurs en visant les secteurs les plus impactés par le piétinement du bétail. Les travaux consistent donc à la pose de clôture, création de passage à gué,

Les travaux pourraient avoir lieu sur :

- La Suize à Crenay et Chaumont,
- La Moutelle à Sarrey,
- Le Meurivau à Sarrey,
- Le Rognon à Bourdons sur Rognon, Andelot et Montot sur Rognon,
- La Sueurre à Vignes la Côte,

Ces opérations sont inscrites dans le CTEC

La réalisation de cette opération est estimée à 58 575 € TTC arrondi à 60 000 € TTC qui peut être subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau. Il resterait à charge du SMBMA 20% de l'opération soit 12 000 € TTC.

Il est important pour ce genre de cours d'eau d'avoir une ripisylve bien implantée pour une bonne tenue des berges. Les boutures de saule plantées directement dans la berge sont relativement efficaces.

M. Garnier demande si les propriétaires émettent des demandes concernant l'érosion des berges.

M. Thabourin explique simplement qu'en l'absence de clôture, il n'y a pas de végétation et cela ne pourra pas s'améliorer. Le bénéfice est réel avec la pose de clôture. Des abreuvoirs et des aménagements pour le passage sont, bien que limités, toujours prévus. Des conventions sont signées avec les propriétaires et/ou exploitants.

#### Synthèse des aménagements prévus

Lieu	Aménagement	Quantité	Montant estimatif € TTC
Suize à Crenay	Clôture	1320 ml	12540
	Passage à gué	2	6800
	Abreuvoir	1	2380
Moutelle et Meurivau à Sarrey	Clôture	590 ml	5605
	Passage à gué	1	3400
Traire à Sarrey	Clôture	260 ml	2470
Rognon à Andelot	Clôture	270 ml	2565
Rognon à Montot sur Rognon	Clôture	480 ml	4560
Sueurre à Vignes la Côte	Clôture	190 ml	1805
Moutelle à Sarrey	Clôture	160 ml	1520
	Abreuvoir	1	2380
Suize et Traire à Chaumont	Clôture	190 ml	1805
	Abreuvoir	3	7140
Rognon à Bourdons sur Rognon	Clôture	190 ml	1805
	Porte	1	300
Ensemble des sites	Dépose clôture et mise en décharge	500 ml	1500
<b>Total en € TTC</b>			<b>58575</b>

#### Projet de délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PROCÉDER à la réalisation des opérations de mise en défend des berges tel que présenté
- DE SOLLICITER les aides financières à hauteur de 80% du montant global de l'opération fixé à 60 000 € T.T.C.
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces de marchés nécessaires, d'engager les facturations et toutes pièces se référants à l'opération dans la limite financière décrites ci-dessus.
- D'INSCRIRE au BP 2022 les dépenses correspondantes.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

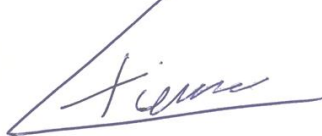
- 1) La consultation a été lancée dans le cadre de la procédure marchés publics pour les travaux d'entretien et les études pour la Maronne, la Traire et la Joux. L'analyse des offres sera réalisée en interne par les techniciens du SMBMA et communication sera faite aux délégués.

- 2) L'enquête publique pour la DiG concernant les zones blanches sur la Blaise et le Blaiseron (en vue des futurs travaux d'entretien) sera prochainement lancée. Une réunion préalable est prévue avec le commissaire enquêteur.
- 3) Pour le déroulement des travaux, il est rappelé que tout propriétaire est informé du projet. La base de données ne donne accès qu'aux coordonnées des propriétaires et non des exploitants.
- 4) Concernant les subventions auxquelles le SMBMA peut prétendre, il est stipulé qu'il n'existe pas de GiP côté Marne.
- 5) Le prochain Conseil Syndical est fixé à Chaumont au mercredi 30/03/2022 - 18h00.

**Fait à JOINVILLE, les jours, mois et an susdits.**

**Le secrétaire,**

**Pierre ETIENNE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre', written over a horizontal line.